



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2022-109

PUBLIÉ LE 24 MAI 2022

Sommaire

PREFECTURE / BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE

971-2022-05-24-00001 - Arrêté SG-BCI du 24 mai 2022 portant restitution d'agrément à M. Eric JERSIER pour les travaux techniques , l'établissement du cadastre et l'établissement des documents d'arpentage sur le territoire des collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin (2 pages)

Page 3

PREFECTURE - DCL / BRGE

971-2022-05-23-00005 - Arrêté DCL/BRGE du 23 mai 2022 fixant la liste des candidats enregistrés en préfecture pour le 1er tour des élections législatives du 11 juin 2022 (7 pages)

Page 6

PREFECTURE

971-2022-05-24-00001

Arrêté SG-BCI du 24 mai 2022 portant restitution d'agrément à M. Eric JERSIER pour les travaux techniques , l'établissement du cadastre et l'établissement des documents d'arpentage sur le territoire des collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin



Arrêté SG-BCI du **24 MAI 2022**

portant restitution d'agrément à monsieur Eric JERSIER pour les travaux techniques, l'établissement du cadastre et l'établissement des documents d'arpentage sur le territoire des collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

- Vu l'article 30 de la loi n°46-942 du 7 mai 1946 modifiée qui étend l'ordre des géomètres-experts aux départements d'Outre-Mer ;
- Vu l'article 56 de la loi des finances n° 66-935 du 18 décembre 1966 établissant le principe de conservation d'un cadastre parcellaire dans les départements d'Outre-Mer ;
- Vu les articles 4 et 19 du décret n°75-305 du 21 avril 1975 relatif à l'établissement et à la conservation du cadastre parcellaire dans les départements d'Outre-Mer ;
- Vu le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – ROCHATTE (Alexandre) ;
- Vu le décret du Président de la République du 06 avril 2022 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de la Guadeloupe, sous-préfet de Basse-Terre (classe fonctionnelle II) - M. Maurice TUBUL ;
- Vu l'arrêté SG/BCI du 11 mai 2022 portant délégation de signature à M. Maurice TUBUL, secrétaire général de la préfecture de la Guadeloupe – administration générale – ordonnancement secondaire – permanence ;
- Vu l'arrêté N° 2015-060/PREF/STMDM du 26 juin 2015 portant agrément de M. Eric JERSIER pour les travaux techniques, l'établissement du cadastre et l'établissement des documents d'arpentage sur le territoire des collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu l'arrêté préfectoral SG/BCI du 5 juillet 2021 portant retrait d'agrément de M. Eric JERSIER pour les travaux techniques, l'établissement du cadastre et l'établissement des documents d'arpentage sur le territoire des collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

CONSIDERANT le recours gracieux introduit par M. Eric JERSIER en date des 6 et 29 septembre 2021, contre ce retrait ;

CONSIDERANT le courriel du 6 mai 2022 de la direction régionale des finances publiques (DRFiP) de la Guadeloupe qui rapporte que l'instruction du dossier a donné lieu à un examen de la situation fiscale du demandeur qui s'est conclu par un avis favorable au profit de Monsieur Eric JERSIER, qui peut donc à nouveau disposer de l'agrément qui lui a été accordé en 2015 ;

CONSIDERANT le courriel du 11 mai 2022 de la DRFiP de la Guadeloupe qui formalise son avis favorable ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête

SSOS 14M 4 S

Article 1^{er} – L'agrément délivré, par arrêté préfectoral du 26 juin 2015 à Monsieur Eric JERSIER, géomètre-expert, inscrit au tableau de l'ordre sous le numéro 05242, dont le cabinet est sis au 28, rue du Mont-Carmel, Concordia – Saint-Martin, pour les travaux techniques, l'établissement du cadastre et l'établissement des documents d'arpentage sur le territoire des collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, **est restitué.**

Article 2 - l'arrêté préfectoral SG/BCI du 5 juillet 2021 portant retrait d'agrément de M. Eric JERSIER pour les travaux techniques, l'établissement du cadastre et l'établissement des documents d'arpentage sur le territoire des collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, est abrogé.

Article 3 – Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Pointe-à-Pitre et le directeur régional des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Une copie du présent arrêté est adressée au directeur de l'environnement, de l'aménagement, et du logement, au directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, au directeur des affaires culturelles, et au directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

Basse-Terre, le **24 MAI 2022**

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Maurice TUBUL

Délais et voies de recours –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Guadeloupe et d'un recours hiérarchique.

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr

PREFECTURE - DCL

971-2022-05-23-00005

Arrêté DCL/BRGE du 23 mai 2022 fixant la liste des candidats enregistrés en préfecture pour le 1er tour des élections législatives du 11 juin 2022

Arrêté DCL/BRGE du 23 MAI 2022
fixant la liste des candidats enregistrés en préfecture
pour le 1^{er} tour de scrutin des élections législatives du 11 juin 2022

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,

- Vu les articles 24 et 25 de la Constitution ;
- Vu le code électoral et notamment les articles L.157, R.98 et R.109-2 ;
- Vu la loi organique n°2014-125 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur ;
- Vu le décret du Président de la République portant nomination du préfet de la Région Guadeloupe en outre représentant de l'État dans les Collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – Monsieur Alexandre ROCHATTE ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 06 avril 2022 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de la Guadeloupe, sous préfet de Basse-Terre (classe fonctionnelle II) – M. Maurice TUBUL ;
- Vu le décret n°2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;
- Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 11 mai 2022 portant délégation de signature à Monsieur Maurice TUBUL, secrétaire général de la préfecture de la Guadeloupe Administration générale Ordonnancement secondaire – permanence annule et remplace l'arrêté SG/BCI du 4 mai 2022 ;
- Vu l'arrêté préfectoral DCL/BRGE du 05 mai 2022 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures et du tirage au sort pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2022 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête

Article 1^{er}- Dans le cadre du premier tour de l'élection des députés à l'Assemblée nationale du **samedi 11 juin 2022**, la liste des candidats et de leurs remplaçants par circonscription après enregistrement des dernières candidatures en préfecture le **vendredi 20 mai 2022** est arrêtée à 18h00 et annexée au présent arrêté.

Article 2 - En vue de l'attribution des emplacements d'affichage, les 59 candidats et leurs remplaçants enregistrés par circonscription figurent sur la liste jointe en annexe dans l'ordre résultant du tirage au sort effectué le vendredi 20 mai 2022 à 19h15.

Article 3 - L'ordre d'attribution des emplacements d'affichage du premier tour des élections législatives du **11 juin 2022** est celui retenu pour la disposition des bulletins sur la table de décharge, à l'intérieur des bureaux de vote. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les candidats en lice.

Article 4 - La liste des candidats et de leurs remplaçants sera communiquée aux maires de chaque circonscription.

Article 5 - Le secrétaire général de la préfecture, les maires des communes du département sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et mis en ligne sur le site Internet de la préfecture.

Fait à Basse-Terre, le 23 MAI 2022

Le préfet,
Le secrétaire général de la préfecture
Maurice TUBUL

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif - dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Adresse postale : Palais d'Orléans – Rue Lardenoy – 97 100 – BASSE-TERRE
STANDARD : 05 90 99 39 00 – SITE INTERNET : www.guadeloupe.pref.gouv.fr
Horaires d'ouverture : lundi, mardi jeudi : 8h – 12 et 14h – 17h - mercredi et vendredi : 8h – 12h

2

ELECTIONS LÉGISLATIVES

1er tour du 11 Juin 2022

LIVRE EXPURGÉ DES CANDIDATS ET REMPLAÇANTS

Elections Législatives 1er tour du 12 Juin 2022

**ZA - GUADELOUPE
LISTE DES CANDIDATS DE LA 1ÈRE CIRCONSCRIPTION**

N° des panneaux d'affichage	Liste des candidats	Liste des remplaçants
1	M. CECE Raphaël	Mme DIAKOK Danielle
2	M. SERVA Olivier	Mme MANETTE Sandra
3	M. ANGOL Henri	M. MOULLOU Ricardo
4	M. NABAJOTH Alix	Mme BARTEBIN-SOURHOU Huguette
5	M. FARO Rudy	Mme BAHADOUR Marie-France
6	M. FABULAS Thierry, Lucien	Mme BALAY Solise
7	M. BIRAS Dominique	Mme PASSE-COUTRIN Liliane
8	M. JACOBY-KOALY Francillonne	Mme BELAIR Dolorès
9	M. CIVILISE Christian	M. MILNE John
10	M. JEAN-PHILIPPE Eric	M. BERTILI Angelin, Robert
11	Mme MONTOUT Nadège	M. BAVARDAY Philippe
12	Mme SMITE Marie	M. ALPHONSINE Christian

Elections Législatives 1er tour du 12 Juin 2022

**ZA - GUADELOUPE
LISTE DES CANDIDATS DE LA 2ÈME CIRCONSCRIPTION**

N° des panneaux d'affichage	Liste des candidats	Liste des remplaçants
1	M. FERUS Dun	Mme PLATON Mercédès, Maurice
2	Mme RETOUR Sonia	M. LEMONY Raymond
3	Mme BENIN Justine	M. PANCREL Bernard
4	Mme COUVIN Pauline	Mme DAMOISEAU Nadège
5	M. TOLASSY Ludovic	M. ISKANDAR Paco
6	M. TOLA Michel	M. MIXTUR Mathias
7	Mme DELANNAY-CLARA Christiane	M. MONDOR Teddy
8	M. GIRDARY-RAMSSAMY Michel	Mme POMMIER Paméla
9	Mme MATHIAS Nancy	M. ROQUELAURE Patrick
10	Mme PLANTIER Paola	Mme PISANNE Caroline
11	M. BAPTISTE Christian	Mme GORDON Natasha
12	Mme CERIL Aline	M. VALENTINO Gérard
13	M. BOUGRER Gérald	M. MOLIA Raymond
14	M. ROUYAR-CIREDERF Steeve	M. TONGA Teddy
15	Mme MAXO Michelle	Mme IBO Floriane

Elections Législatives 1er tour du 12 Juin 2022

**ZA - GUADELOUPE
LISTE DES CANDIDATS DE LA 3ÈME CIRCONSCRIPTION**

N° des panneaux d'affichage	Liste des candidats	Liste des remplaçants
1	M. HENRY-LEO Christian-Georges	M. MANGO Patrick
2	M. QUIABA Hubert	M. HERMANTIN Keyci
3	M. LOUISY Ferdy	M. LAPIN Jim
4	Mme ESDRAS Sidjie	Mme CASTROT Marie-Agnès
5	M. LAPIN Raphaël	M. MELANE Merlin
6	M. TOLASSY Rody	Mme SINIVASSIN Murielle
7	M. SAVAN Fauvert	Mme CHERY Jenna
8	Mme AIGLE Marie-Laure	M. VIROLAN Georges
9	Mme GAMA Béatrice	Mme MARGUERITE Marie-Gabrielle
10	M. FLEMIN Félix Alain	Mme NAGAU Denise
11	Mme PIERQUIN Delphine	M. DINARD Henri
12	M. TORIBIO José	M. ABDOUL-MANINROUDINE Bernard
13	M. CABRION Grégory	M. SALCEDE Willy
14	Mme CHAMMOUGON ANNO Sylvie	M. BEAUZOR Lucien
15	M. LUCE Fabrice	Mme MAMIE Monique
16	M. MATHIASIN Max	M. MARICEL Didier, Marc
17	M. MAYENGO Prévert	Mme HILLIGER Sabine
18	M. ARGIS René-Claude	M. VALORIS Claude
19	M. EDINVAL Gilbert	Mme ALBERT Aurélie
20	M. CONFIAC Paul, Eric	Mme WORICK Sandrine, Nina

Elections Législatives 1er tour du 12 Juin 2022

**ZA - GUADELOUPE
LISTE DES CANDIDATS DE LA 4ÈME CIRCONSCRIPTION**

N° des panneaux d'affichage	Liste des candidats	Liste des remplaçants
1	M. PARAN Martin Germain	Mme MONTHOUEL Lydie
2	Mme CIVIS Marguerite	M. THENARD Francis
3	M. COUDRET Jordan	Mme DAHOMAY Lita
4	M. RAMASSAMY Jean-Yves	M. HENRI Judex
5	Mme PENCHARD Marie-Luce	Mme DORVILLE Murielle
6	Mme LUTIN Lucile	Mme ESTRYPEAUT Betty
7	M. LOUPADIERE Cédric	M. JULIENO Davy
8	M. ZOZIO Christian	M. HILLIGER Walter
9	M. AVRIL Alain	M. LEON Didier
10	Mme PAISLEY Yanetti	M. ZOU Jocelyn
11	Mme HOUBLON Christine	M. HAGUY Narcisse
12	M. CALIFER Elie	Mme CARLE-MARTIAS Nadia